



**HAL**  
open science

## Licence professionnelle Transport de voyageurs

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Transport de voyageurs. 2014, Université de Cergy-Pontoise - UCP. hceres-02038441

**HAL Id: hceres-02038441**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038441v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Transport de voyageurs

de l'Université de Cergy-  
Pontoise - UCP

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université de Cergy-Pontoise - UCP

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Transport de voyageurs

Secteur professionnel : SP5–Echange et gestion

Dénomination nationale : SP5-2 Logistique

Demande n° S3LP150008120

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Université de Cergy-Pontoise, site des Chênes 2.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : Centre de formation des apprentis (CFA) Promotrans.

## Présentation de la spécialité

Ouverte en 2001, la licence professionnelle *Transport de voyageurs*, proposée par l'UFR de *Lettres et sciences humaines* de l'Université de Cergy-Pontoise, constitue une offre de formation aux métiers de responsables d'exploitation dans le secteur des transports collectifs de voyageurs. Les compétences visées sont définies en cohérence avec le référentiel de compétences nécessaires pour obtenir l'attestation européenne de capacité en transport de voyageurs. Elles conduisent précisément à la maîtrise des aspects socio-économiques de l'environnement du secteur du transport collectif de voyageurs, de la législation et de l'encadrement juridique des activités, de la gestion, du marketing et des outils spécifiques (gestion de planning, graphicage, habillage, planning, prépaye, etc.). La spécialité est une offre pertinente de formation de niveau II pour les diplômés du Diplôme universitaire de technologie (DUT) *Gestion logistique et transport* de l'IUT de Cergy-Pontoise. Elle constitue également une offre professionnalisante, unique et cohérente sur son territoire, pour les diplômés de sections de techniciens supérieurs (STS), de DUT tertiaires et de deuxième année de licence (L2) de l'Université de Cergy-Pontoise, provenant notamment des domaines juridiques et économiques, mais également scientifiques ou de lettres.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

En termes de compétences délivrées, le projet pédagogique de la spécialité répond aux besoins du secteur professionnel visé. Le programme pédagogique est construit autour de cinq unités d'enseignements (UE) complémentaires et équilibrées en termes de contenu et de volume horaire. L'articulation des UE est parfaitement cohérente, affichant une progression pédagogique des enseignements généraux aux enseignements techniques et professionnalisants (UE1 : enseignements généraux et méthodes ; UE2 : enseignements de spécialité ; UE3 : approfondissements professionnels ; UE4 : stage, UE5 : projet tuteuré). Certains points restent cependant insuffisamment explicités pour en permettre correctement l'évaluation, notamment en ce qui concerne la politique en matière de gestion des projets tuteurés (définition des objectifs pédagogiques, de leur organisation et de leur évaluation) et des stages (exposé des modalités d'accompagnement à la recherche du stage et du suivi pédagogique, définition d'une mission, modalités d'évaluation). De même, le temps de formation en entreprise des alternants n'est pas spécifié et les activités pédagogiques des non-alternants lorsque les alternants sont en entreprise ne sont pas connues. Enfin, le contrôle des connaissances repose sur un unique contrôle continu. Ce choix pédagogique ne pose pas formellement de problèmes mais les modalités adoptées pour la deuxième session lorsque les étudiants ne satisfont pas aux conditions d'obtention du diplôme à l'issue de la première session évaluée en contrôle continu ne sont pas définies (comme le prévoit à l'art. 18 de l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études générales, à la licence et à la maîtrise et à l'art. 27 de l'arrêté du 23 avril 2002 relatifs aux études universitaires conduisant au grade de licence).

Les relations avec le monde professionnel sont denses et de très bonne qualité. La formation s'est largement développée avec le concours des professionnels du secteur qui semblent très concernés par l'évolution de la spécialité (participation au conseil de perfectionnement, proposition de missions de stage et de sujet de projets tuteurés, etc.). Le principal partenariat se traduit par une convention avec Promotrans (CFA branche transport) qui assure à la spécialité un flux de contrats d'apprentissage en fonction des besoins des entreprises. Il existe par ailleurs des partenariats non valorisés par des conventions avec la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) qui fournit de nombreuses missions de stage et de projets tuteurés et la STIVO (Société de transports interurbains du Val d'Oise). Le niveau d'implication des professionnels du secteur est conséquent. Ils représentent 79 % du nombre d'intervenants (15 sur 19) alors que les enseignants titulaires n'en représentent que 21 %, les trois-quarts étant des enseignants-chercheurs de sections du Conseil national des universités (CNU) relevant du même champ disciplinaire (géographie et aménagement) auxquels s'ajoute un professeur associé (PAST). Ce déséquilibre, bien qu'en partie compensé à l'issue des recommandations formulées lors de la précédente évaluation, se retrouve encore dans la répartition du volume horaire de formation puisque la part des enseignements réalisés par des enseignants titulaires ne s'élève qu'à 37 % (dont 51 % prise en charge par le seul PAST) et celle réalisée par les professionnels extérieurs se monte à 63 %. Il est enfin remarquable qu'aucun enseignant de gestion n'intervienne dans la formation alors que les matières relevant directement des sciences de gestion (gestion de projet, gestion financière et comptable, marketing) représentent un quart des enseignements.

L'attractivité de la formation semble souffrir d'une méconnaissance du monde professionnel concerné par la spécialité et de la diversité des carrières que propose le secteur de la part des potentiels candidats. Suivant les années universitaires, les effectifs peuvent se révéler relativement faibles pour une formation sans réelle concurrence dans son secteur et située dans l'agglomération parisienne (22 étudiants inscrits en moyenne, seulement 17 inscrits l'année universitaire 2012/2013, trop peu de validations des acquis de l'expérience (VAE) et de formation continue). Fondés sur des modalités d'administration dont la présentation demeure sibylline, les quelques résultats exploitables des enquêtes ministérielles d'insertion professionnelle (deux promotions de diplômés enquêtées) ou de l'établissement (trois promotions de diplômés enquêtées) invitent à conclure que l'insertion professionnelle reste en deçà des attentes pour une formation professionnalisante se préparant très majoritairement en alternance. Elle affiche toutefois une progression positive ces dernières années. Ainsi, de 55 % des diplômés de la promotion 2008/2009 enquêtés deux ans après l'obtention de la licence professionnelle, le taux d'insertion professionnelle passe à 73 et 76 % pour les promotions diplômées en 2011 et 2012 enquêtées six mois après l'obtention du diplôme. Cette évolution suggère que la formation est de mieux en mieux adaptée aux besoins métiers des entreprises. Les emplois affichés par les diplômés sont en outre en parfaite adéquation avec la formation même si celle-ci reste très dépendante de seulement deux grands opérateurs de transport. La spécialité affiche cependant un nombre important de diplômés en poursuite d'études même si cela semble s'infléchir à la baisse ces dernières années. Plus du tiers des diplômés (36 %) des promotions 2008/2009 et 2009/2010 ont poursuivi leurs études. La part se réduit à 14 % puis 12 % pour les diplômés en 2011 et 2012. Les poursuites d'études concernent très majoritairement le master *Exploitation et développement des réseaux de transport public* de l'Université de Cergy-Pontoise.

- Points forts :
  - La construction du programme pédagogique.
  - L'implication du secteur professionnel.
  - La possibilité de préparer la spécialité en alternance.
  - Un taux d'insertion professionnelle correct et en progression.
  - Des emplois occupés pas les diplômés de qualité et en parfaite cohérence avec la formation.
  
- Points faibles :
  - La structure de la composition de l'équipe de formation avec un déséquilibre dans la répartition des heures enseignées entre celles confiées aux professionnels et celles confiées aux enseignants de l'établissement.
  - L'absence d'informations sur la définition précise des attentes, du suivi et de l'évaluation des stages et des projets tuteurés.
  - L'absence de spécialiste en sciences de gestion.
  
- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait que la spécialité poursuive l'effort réalisé depuis la dernière évaluation pour tendre vers un équilibre entre le volume horaire d'enseignements confiés aux professionnels et celui pris en charge par les enseignants-chercheurs. Par ailleurs, il serait souhaitable d'augmenter le nombre d'enseignants-chercheurs impliqués dans la formation, et tout particulièrement de recruter un enseignant spécialiste en sciences de gestion eu égard le nombre conséquent d'heures de cours relevant directement de cette spécialité. La spécialité devrait envisager de mettre l'accent sur la communication en direction des potentiels candidats dans l'objectif de renforcer significativement son attractivité. Elle devrait en outre préciser clairement les objectifs visés par les projets tuteurés et le stage, leurs modalités de suivi et d'évaluation.



# Observations de l'établissement

## LP Transport de voyageurs

### Réponses aux observations de l'AERES.

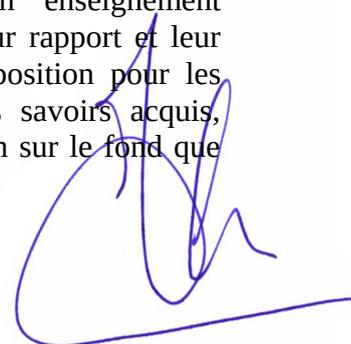
Responsable Laurent Gatineau

Le rapport de l'AERES souligne les points faibles suivants :

- La structure de la composition de l'équipe de formation avec un déséquilibre dans la répartition des heures enseignées entre celles confiées aux professionnels et celles confiées aux enseignants de l'établissement.
- L'absence d'informations sur la définition précise des attentes, du suivi et de l'évaluation des stages et projets tuteurés.
- L'absence de spécialiste en sciences de gestion

Réponses complémentaires.

- Le déséquilibre constaté dans la répartition des heures d'enseignements entre enseignants et professionnels, en particulier en gestion est un constat fait de longue date par l'équipe de formation qui tente de réduire ce différentiel année après année. L'équipe de formation espère que les recommandations de l'AERES l'aideront dans ses demandes récurrentes de postes auprès de l'établissement afin de parvenir à un équilibre dans les intervenants de la formation.
- Pour compléter l'information transmise sur l'évaluation des stages et des projets tuteurés :  
Les étudiants doivent rendre un rapport écrit d'une trentaine de pages qui est accompagné d'une soutenance orale devant un jury composé de deux enseignants et un professionnel.  
Il est attendu de la part des étudiants que durant leur stage (ou apprentissage) ils remplissent une mission ayant un lien direct avec le contenu de la formation. Cette mission est validée par le responsable de la formation. Ils doivent ainsi contextualiser leur mission, développer la démarche suivi pour la remplir, évaluer les résultats obtenus et faire un bilan critique de leur investissements dans la mission.  
Pour le projet tuteuré, les attendus sont les mêmes mais dans le cadre d'un travail de groupe. Ces groupes sont composés de 3 à 4 étudiants afin d'initier les étudiants à la gestion de projet collaborative dans le cadre d'une entreprise.  
Afin d'aider les étudiants dans leurs missions, ils ont un enseignement méthodologique sur la gestion de projet, un sur la rédaction de leur rapport et leur soutenance. Ils ont enfin un tuteur enseignant qui est à leur disposition pour les encadrer (pertinence de la démarche employée, mobilisation des savoirs acquis, conseil bibliographique) et répondre à leurs interrogations aussi bien sur le fond que sur la forme.



**JL Bourdon**  
**VP en charge de la formation**